

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

1. **Que** lors de la séance tenue le 02 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « **règlement numéro 304-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments** ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 02 mars 2026, à 20 h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. **Que** le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
5. **Que** le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 140-A, route de l'Église, à St-Joseph-de-Kamouraska.

Donné à St-Joseph-de-Kamouraska, ce 19^e jour du mois de février 2026.

René Dufour

Directeur général et greffier-trésorier